

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	HECTOR Quentin
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	014Z1258 <i>Hector Quentin</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTA DE CAEN CLEMENCEAU 25 AVE GEORGES CLEMENCEAU 14000 - CAEN
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S014Z081
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	03/06/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	JEREMIE CHEFDEVILLE <i>Jeremie Chefdeville</i>

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
--------------

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 03/06/2027
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



Contrôleur : HECTOR Quentin

## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : GA-504-GS      Catégorie de véhicule : M1      Energie : ES  
Date de mise en circulation : 25/06/2021      N° PV : 25018976

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25018020	03/02/2025	RAS
25018027	03/02/2025	RAS
25018137	18/02/2025	RAS
25018359	18/03/2025	RAS
25018383	21/03/2025	RAS
25018587	14/04/2025	RAS
25018783	12/05/2025	RAS
25018909	26/05/2025	RAS
25018943	30/05/2025	RAS
25018963	31/05/2025	RAS



Contrôleur : HECTOR Quentin

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage  Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	CONFORME
FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	CONFORME	



Contrôleur : HECTOR Quentin

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
<b>GÉNÉRALITÉS</b>		CONFORME
<b>Préparation</b>		CONFORME
<b>SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :</b>	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	
	<p>2.3.3.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 3.2.1. Etat des vitrages : vitre conducteur contrôler en position à moitié relevé</p>	NON CONFORMITÉ
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	
<p>2.3.6.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 6.1.7. Transmission : Mauvaise méthodologie de contrôle (braquage des roues a fond des deux cotés)</p>	NON CONFORMITÉ	
<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>		
<p>2.3.7.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 7.1.5. Airbag : absence de contrôle du point 7.1.5.c.2</p>	NON CONFORMITÉ	



Contrôleur : HECTOR Quentin

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</b> Non concerné.	
	<b>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</b> Non concerné.	
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b> Non concerné.	
	<b>Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b> Non concerné.	
<b>MODALITES FINALES</b>		CONFORME

*L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.*